**Patrimoine en tension : les paysages de l'industrie**

**Texte introductif**

Au fil des ans, le patrimoine industriel s'est institutionnalisé aux échelles internationale (UNESCO, ICOMOS, Conseil de l'Europe), nationale (en France, le ministère de la Culture) voire locale (certains sites valorisés). Ce mouvement a produit des cheminements contradictoires dans les processus de patrimonialisation avec, d'un côté, la permanence du primat du jugement esthétique qui consacre avant tout des qualités architecturales et, de l'autre, des définitions si larges du patrimoine industriel que l'on peine à identifier en elles les éléments spécifiques de l'industrie. En France, comme dans de nombreux autres pays, l'engouement pour le patrimoine industriel a accouché d'un foisonnement d'études monographiques de qualité mais dans lesquelles le paysage était parfois convoqué comme porte d'entrée dans l'analyse d'un site, parfois présenté comme un fait acquis, quand il n'était tout simplement pas ignoré. Cette place du paysage industriel dans les études s'explique par les objectifs implicites de ces recherches, à savoir que le patrimoine industriel vaut d'abord par son pouvoir de rénovation/réutilisation ou par celui de support aux aménagements touristiques.

Si la Charte de Nizhny Tagil du TICCIH, en 2003, incluait bien les lieux de vie, de culte et d'éducation dans sa définition du patrimoine industriel – définition reprise dans les Principes de Dublin de l'ICOMOS en 2011 –, l'espace de l'usine a polarisé l'attention autour de l'articulation entre patrimoine mobilier et immobilier et de la réflexion sur la lisibilité du patrimoine industriel. Le système de la ville-usine, plus que tout autre exemple, confirme combien sont indissociables les conditions de travail, les logements, les lieux de vie et le lieu de production industrielle à proprement parler. Le concept de « paysage culturel évolutif » a certes permis de saisir cette globalité mais en le faisant au titre des perceptions et non des études patrimoniales.

En proposant de considérer le paysage de l'industrie comme un objet d'étude et non comme un fait acquis, ce colloque entend aussi dépasser l'approche thématique qui a elle aussi produit des résultats remarquables mais également contribué à renforcer l'impression d'éclatement et d'hétérogénéité du patrimoine industriel.

Finalement, il s'agit donc de renouer avec la volonté des universitaires qui ont été dans l'Hexagone à l'origine du CILAC, à savoir penser une réflexion large et réflexive qui permette d'envisager des approches pluridisciplinaires, systémiques et synthétiques du patrimoine à partir des paysages que les industries ont construits. Si les géographes leur ont prêté attention, si les sociologues y ont trouvé un terrain, les historiens ont encore leur mot à dire. Ensemble, élaborons une « grammaire » du paysage industriel dans sa dimension patrimoniale.

*Si l'industrie, dans ses composantes sociales, techniques et spatiales, est créatrice de paysages, ceux-ci doivent être considérés comme d'authentiques documents archéologiques des relations sociales inscrites dans le territoire. Nous proposons dans le cadre de ce colloque de les identifier, les définir et en mesurer leur valeur patrimoniale, souligner les écarts qui existent entre celle-ci et les mises en patrimoine connues. Le potentiel patrimonial d'un paysage industriel repose également sur sa prise en compte par la société, au regard de l'appropriation qu'elle en fait et des contraintes environnementales qu'elle se donne. Des contributions sont pareillement attendues dans cette perspective.*